

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 octobre 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2015.

**Etaient présents** : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Christelle JARRIGE, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Michelle DUMAS PREVOS, Danièle DOAN VAN, Annick MOUHÉ, Stéphane MONCEAU, Carolle ROULIN, Magalie LABBEY.

**Pouvoirs** : Mathieu GESLOT a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER

**Absent** : Emmanuel ROY – Philippe MATHIEU – Liliane ANDRÉ

**Secrétaire de séance** : Olivier MACAUD

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération révision de la taxe d'aménagement
- Délibération concernant les lots communaux
- Projet d'un nouveau logiciel Etat-Civil
- Organisation du bureau de vote du 06 et 13 décembre 2015
- Dossier AD'AP
- Loi Notre
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Délibération révision de la taxe d'aménagement**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération concernant la taxe d'aménagement, et sur l'avis de M. HURIAUD Romain Responsable du service Urbanisme de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge.

Actuellement la Commune de Beurlay est à 1 % taux minimum, et le taux maxi possible est de 5 %. Considérant que la majorité des communes de notre CDC sont entre 2 % et 3 %.

**Après délibération, le conseil municipal décide de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, de 1 % à 2 % sur le territoire de la commune.**

Cette délibération est valable pour une période d'un an reconductible tacitement.

Vote 4 contre – 1 abstention – 7 pour

## Délibération prix du fermage des lots communaux

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 qui constate l'indice des fermages pour 2015, la variation de l'indice, par rapport à l'année précédente est de + 1.61 %.

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, comme suit, pour l'année 2015 :

### ○ LE FERMAGE DES LOTS COMMUNAUX

- Lot de 1<sup>ère</sup> catégorie : **1.39 € l'are**
- Lot de 2<sup>ème</sup> catégorie : **1.17 € l'are**
- Lot de 3<sup>ème</sup> catégorie : **0.89 € l'are**

### ○ LA REDEVANCE DES LOTS COMMUNAUX

- Lot de 1<sup>ère</sup> catégorie : **69.95 €**
- Lot de 2<sup>ème</sup> catégorie : **60.12 €**

Vote tous pour

## Proposition d'un nouveau logiciel Etat-Civil

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la mairie installe un nouveau logiciel ETAT-CIVIL COSOLUCE dans la gamme COLORIS : Cyan par le biais du Syndicat Informatique.

Sachant que la mairie a déjà le logiciel COSOLUCE avec la gamme COLORIS pour tout ce qui est de la comptabilité, élections, population et recensement militaire, facturation.

Ce logiciel état-civil CYAN permettrait au secrétariat d'effectuer directement les différents actes d'état-civil.

Le coût du logiciel et de l'installation sont de 54.59 €

Vote tous pour.

## Organisation du bureau de vote des 06 et 13 décembre

### **Le 06 décembre 2015**

Matin de 8h00 à 13h00

Président : M. Gérard GANDAUBER

Assesseurs : René BERTON - Annick MOUHÉ – Danièle DOAN VAN

Après-midi de 13h00 à 18h00

Président : Olivier MACAUD

Assesseurs : Stéphane MONCEAU – Michelle DUMAS PREVOS – Liliane ANDRÉ

Secrétaire : Alice GANDAUBER – Christel AUDIGÉ

### **Le 13 décembre 2015**

Matin de 8h00 à 13h00

Président : Christelle JARRIGE

Assesseurs : Gaëlle DALAIS – Magali LABBEY – Mathieu GESLOT

Après-midi de 13h00 à 18h00

Président : René BERTON

Assesseurs : Gérard GANDAUBER - Stéphane MONCEAU – Michelle DUMAS PREVOS

Secrétaire : Alice GANDAUBER – Christel AUDIGÉ

## **Dossier Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée)**

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune a trouvé un bureau d'étude en juin pour établir le dossier Ad'Ap.

Le cabinet DEKRA a été retenu.

A partir de la liste de l'ensemble des bâtiments et des espaces recevant du public (ERP et IOP) un descriptif et un chiffrage a été réalisé pour chacun des locaux et espaces (école, mairie, salle des fêtes, bibliothèque, salle des associations, atelier, club house, ancienne mairie, local TAP, vestiaires foot, local jeunes, WC public, église, ancienne étude notariale, jardin de l'église, promenade autour de l'église + monument aux morts, cour et préau, plateau scolaire).

Nous avons programmé les travaux sur 6 ans, avec une première mise aux normes dès 2016, selon la liste des priorités que nous avons établi, pour 2016 ce sont l'école et la mairie.

Les études de 5 750 € net seront échelonnées sur 3 ans.

Le coût estimé par DEKRA pour mettre la commune aux normes de l'accessibilité est de 326 020 €. Des subventions Etat et Département sont prévues, mais ce sont sûrement les plus grandes dépenses que la commune supportera sur les 6 années à venir, à moins que des dérogations viennent nous alléger ces coûts énormes.

## **Loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire)**

Pour faire simple, en CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) le 12 octobre, la Préfète nous a proposé le rapprochement des deux communautés de communes Saint-Porchaire et Gémozac, nous aurons à nous prononcer avant le 13 décembre sur une question – êtes- vous d'accord ou pas ? Ce vote concernera les communes et EPCI des CDC de Gémozac, de Cœur de Saintonge et de la CARA (Agglomération de Royan).

Cet avis n'a pas de portée juridique, si les collectivités émettent majoritairement un avis favorable ou vice-versa, ce n'est pas pour autant que cet avis vaudra décision quant au futur schéma de l'intercommunalité.

Parallèlement, des amendements au projet pourront être déposés auprès du Préfet en vue de leur examen par la CDCI.

Amendements pouvant être présentés à la CDCI :

- La « grande CDA » avec Saintes.
- La fusion de la CDC de Gémozac avec la CARA
- Le projet actuel présenté par la Préfète

Une fois l'amendement approuvé, il devient le projet de référence qui va être ensuite entériné par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Sauf, que le Préfet peut, en dépit de la décision de la CDCI, prendre les arrêtés de périmètres différents de celui retenu par celle-ci.

Concernant l'aire de jeux l'opération continue sur le terrain, après en avoir fait borné à l'amiable le terrain de l'ancienne poste. Ce projet sera opérationnel en 2016.

L'entreprise VEDIF propose de livrer les jeux en novembre 2015 et le paiement ne s'effectuera qu'en mars 2016, au moment du budget.

Choix du panneau animal : lapin chêne clair avec une tranche d'âge de 2 à 10 ans.

Actuellement sur la commune nous avons 2 personnes en TIG (travail d'intérêt général) à 140 heures.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) modifiant des textes contraignants de notre bureau d'études, ces modifications concernent l'ensemble des secteurs de la commune et surtout la ZA dont le plan d'aménagement est en cours. Pas d'incidences financières à ce sujet.

Pour être dans la légalité une délibération en a suivi, votée à l'unanimité.

### **Tour de table :**

#### **Gaëlle DALAIS**

- Le spectacle de Noël pour l'école sera le 15 décembre 2015 à 14 heures avec des Marionnettes : Camille et l'île aux sortilèges. Il faudra occulter la lumière à la salle des fêtes.
- La rentrée s'est bien passée.
- Je tiens à remercier M. Jean-Claude GAUTHIER et M. Christophe DALAIS pour leur atelier bricolage TAP, pour des constructions de nichoirs et mangeoires, les enfants ont été ravis de cette activité, l'expérience pourrait être renouvelée l'année prochaine.
- Le volley a bien repris le 22 septembre 2015.
- Marché du mercredi matin, un flyer est proposé pour leur faire un peu de publicité.
- Un marchand de fruits et légumes arrive pour le 04 novembre 2015.
- Je ne peux pas m'occuper cette année du pot de Noël pour les exposants du marché, Christelle JARRIGE se propose de l'organiser, il aura lieu le 16 décembre 2015 à voir avec les exposants.
- Il manque toujours la plaque du petit train dans la cour de l'école.
- Le repas de Noël des enfants est prévu le jeudi 17 décembre.
- Peut-on prévoir de remettre le chauffage à l'école avant la rentrée.
- Qui s'occupe de la convention de stage de Mandy BOUCHER, je peux le faire.

#### **Christelle JARRIGE**

- Je remercie René BERTON et les agents communaux d'avoir fait les travaux à la salle des fêtes pour l'association de Jumelage pour la soirée du 24 octobre 2015
- Le repas des anciens aura lieu le 24 janvier 2016.

#### **Stéphane MONCEAU**

- Peut-on installer des coussins berlinois, nous en prévoyons sur le budget 2016, en principe 4 seront installés aux abords de l'école.
- Le terrain de la zone artisanale est à nettoyer, il faut voir avec la Communauté de Communes car ils sont propriétaires.
- Je remercie la commune d'avoir refait le chemin du Pas du Loup.

#### **Carolle ROULIN**

- Je remercie aussi la commune d'avoir refait l'Impasse du ruisseau.
- Il n'y a pas de visibilité pour sortir de la rue, il faudrait peut-être prévoir un miroir. Cette demande sera exaucée en 2016.

#### **Michelle DUMAS PREVOS**

- Don à la commune d'un sapin de 5 mètres, pourquoi ne pas le mettre pour le marché.

#### **Annick MOUHÉ**

- Est-ce que le cahier des clés est toujours en place, c'est une bonne initiative pourquoi pas continuer. C'est Olivier qui a mis en place ce cahier, il continuera.

#### **René BERTON**

- Remercie Stéphane MONCEAU d'avoir étendu un semi de pierre au Pas du Loup
- Le père Noël est-il trouvé pour le spectacle de Noël des enfants.

- Le chauffage de la garderie n'a pas été éteint pendant les vacances.
- Tous les travaux de l'école sont faits.

### Olivier MACAUD

- Barrières écoles côté RD 137: le nécessaire se fait pour procéder au remboursement de celles-ci.
- Nuits Romanes 2016: l'inscription est formulée, il y aura sans doute des changements, comme par exemple le temps convivial sera simplement une boisson. Il faudra installer un marché de produits locaux avec l'aide de la région et un poste de secours.
- Commission lots communaux: la redistribution des lots s'est faite dans une bonne entente, Stéphane Monceau va travailler sur la simplification des lots.
- Commission liste électorale: suite aux futures élections régionales, nous avons été obligés de faire une révision exceptionnelle de la liste électorale dans le mois de novembre, nous sommes contraints de refaire la révision annuelle de cette liste.
- Zone artisanale : depuis la fin de l'été, deux réunions dans les bureaux de la CDC ont été programmées pour travailler sur l'élaboration de cette zone, même si en parallèle du PLU nous avons beaucoup avancé, nous sommes dans la partie de l'instruction du permis d'aménagement. Prochainement un grand panneau sera installé indiquant la visibilité de cette Zone Artisanale. Le début des travaux est programmé pour le mois de janvier.

### Gérard GANDAUBER

- Un contrôle de l'assainissement des administrés de la commune se fera en 2016.
- Le Club House est régulièrement cambriolé, la gendarmerie a des soupçons et se propose de faire des rondes à des heures bien ciblées.
- Le 20 octobre il y a eu un incendie dans les mottes côté Romegoux. Je le rappelle les feux sont interdits, les pompiers se sont déplacés, je remercie une habitante du Rocher de m'avoir prévenue.
- Il y a eu un problème avec un enfant à la cantine, la maman a été très réactive à ce sujet. Je la remercie d'avoir récupéré son enfant aux heures de cantine et de TAP.
- Des devis sont en cours pour changer le photocopieur de la mairie, il a 6 ans, sa maintenance arrive à terme, le photocopieur de l'école est un véritable gouffre.
- La remise en état de la RD 137 a été très mal faite. La DID va être contactée.
- Les ambassadeurs de l'économie d'énergie veulent une permanence à la mairie et sensibiliser les enfants par le biais des TAP.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00 h15.